



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maintien de l'ordre lors des manifestations

Question au Gouvernement n° 1772

Texte de la question

MAINTIEN DE L'ORDRE LORS DES MANIFESTATIONS

M. le président. La parole est à Mme George Pau-Langevin.

Mme George Pau-Langevin. Permettez-moi de revenir sur les questions qui ont été posées à M. le ministre de l'intérieur sur la dix-huitième journée de manifestation des gilets jaunes.

Une fois de plus, une fois de trop, des violences inacceptables, des débordements et des saccages ont eu lieu dans le cadre de cette manifestation à Paris, notamment sur les Champs-Élysées, et dans de nombreuses autres villes de France.

Depuis des mois, votre politique ultralibérale et antisociale suscite une colère et une opposition que nous pouvons comprendre (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM*), mais au nom de laquelle des personnes s'autorisent à détruire des biens, du mobilier urbain, des vitrines et à exercer des violences physiques.

Ces exactions répétitives ne sauraient être tolérées au sein de la République et nous nous étonnons de l'incapacité du Gouvernement à les juguler. On l'a dit : 91 commerces ont été touchés à Paris, des semaines d'activité sont en berne. Dix kiosques ont été détruits ou endommagés, ce qui pénalise des travailleurs modestes et attaque un symbole important pour notre démocratie : la liberté de la presse. Quelle image de notre pays est ainsi transmise à travers le monde ?

Vous avez souhaité faire voter de nouvelles mesures, mais la loi permet déjà d'appréhender des manifestants violents.

M. Éric Straumann. Eh oui !

Mme George Pau-Langevin. Pour maintenir l'ordre, il est préférable de prévenir les violences en amont, donc de renforcer les moyens alloués à la direction générale de la sécurité intérieure.

Or, ce qui est tout de même surprenant est que, la veille, vous saviez que des manifestants ultra-violents allaient être présents en nombre dans la capitale. M. le préfet de police nous avait réunis à ce sujet. Comment se fait-il que vous les ayez laissés vandaliser une avenue emblématique de Paris durant plusieurs heures ? En outre, il faut penser aux forces de l'ordre confrontées à des manifestations virulentes.

Monsieur le ministre, vous avez sanctionné le préfet Delpuech, grand serviteur de l'État.

M. Jean-Yves Bony. C'est une honte !

Mme George Pau-Langevin. C'est à vous maintenant d'assumer vos responsabilités et de répondre à la représentation nationale. Allez-vous enfin assurer aux habitants ou visiteurs de nos grandes villes...

M. le président. Merci, chère collègue. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Madame la députée, vous revenez sur la journée de samedi, dont je viens de parler. Il faut rappeler trois choses.

Je reviens d'abord sur la doctrine. Comptez sur notre détermination à rester très réactifs, très mobiles pour faire cesser ces exactions. C'est ce qui a été fait tous les samedis. Samedi dernier, je le répète, cela n'a pas fonctionné pour des raisons que nous avons identifiées et auxquelles nous allons remédier. (*« Il serait temps ! » sur les bancs du groupe LR.*) Samedi prochain, nous interviendrons immédiatement, dès les premiers rassemblements, dès les premiers attroupements.

Vous avez parlé ensuite des investigations judiciaires. Sur ce point, je peux également vous rassurer. Samedi, il a été procédé à Paris à 282 interpellations. Des investigations vont se poursuivre, notamment pour retrouver ceux qui se sont livrés à des pillages. Beaucoup, beaucoup seront retrouvés, identifiés, confondus et interpellés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Vous pouvez compter sur l'engagement fort des services de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, qui mènent un travail remarquable et qui, au moment où je vous parle, effectuent de nombreux prélèvements.

Troisièmement, vous avez évoqué la possibilité d'arrestations en amont. Je ne vous ferai pas l'injure de vous faire un cours de droit...

Vous avez cité la direction générale de la sécurité intérieure, que j'ai dirigée. Ce n'est pas le seul service à travailler sur les casseurs. Mais vous savez très bien qu'on pourrait appeler les « arrestations préventives » ne sont pas possibles. C'est bien pour cela qu'une disposition de la loi qui s'appliquera bientôt ouvre la possibilité d'interdire à certains individus de participer à des manifestations. Cette loi, nous l'appliquerons avec beaucoup de fermeté.

Enfin, sur les contrôles en amont, je puis vous rassurer : samedi, sur la base de réquisitions du procureur de la République de Paris, 7 300 contrôles de ce type ont été effectués et un certain nombre d'individus ont été interpellés en possession d'armes par destination.

Ces contrôles, nous les menons. Comptez sur notre fermeté. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1772

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 mars 2019](#)